

2.5 Formation professionnelle continue

En 2014, 32 milliards d'euros ont été dépensés pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage, soit un montant supérieur de 0,9 % à celui de 2013. Les entreprises sont de loin le principal financeur (45 % de la dépense totale). Entre 1971 et 2014, les entreprises de 10 salariés ou plus avaient l'obligation de participer au financement de la formation professionnelle via une contribution fixée par la loi et dépendante de la taille des entreprises. La loi du 5 mars 2014, mise en place le 1^{er} janvier 2015, a abrogé ce principe de « former ou payer ». L'obligation de dépense minimale pour le plan de formation est supprimée pour les entreprises de 300 salariés ou plus et réduite pour celles de 10 à 299 salariés. En revanche, une contribution obligatoire est maintenue au titre des autres dispositifs (professionnalisation, compte personnel de formation et congé individuel de formation).

En 2014, le **taux de participation financière** des entreprises s'établit à 2,7 % de leur masse salariale. Il augmente avec la taille des entreprises ; de 1,3 % pour celles de 10 à 19 salariés à 3,7 % pour celles de 2 000 salariés ou plus. Le taux de participation financière est relativement stable entre 2008 et 2014, et supérieur au seuil légal pour toutes les tailles d'entreprises.

Les régions et l'État contribuent également à la dépense pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage pour respectivement 14 % et 12 % (hors financement public pour leur personnel). Les administrations ou organismes investis d'une mission de service public (dont l'Association de gestion de fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées – Agefiph), l'Unédic et Pôle emploi participent pour 7 % à ce financement. Comparativement à 2013, la dépense des entreprises augmente de 3,6 %, mais elle baisse de 1,7 % pour les régions et de 3,7 % pour l'État. Celle des ménages, constituée de leurs achats de formation à titre individuel (4,5 %

de la dépense globale), est en hausse de 1,5 %. Les crédits alloués à la formation (hors agents publics) par les collectivités territoriales autres que les régions progressent mais leur poids reste faible dans la dépense totale à moins de 0,5 %. Enfin, sur les 32 milliards, 17 % sont des dépenses engagées par les trois fonctions publiques pour la formation de leur personnel ; elles baissent globalement de 1,7 %.

Les actifs ayant un emploi dans le secteur privé sont les principaux bénéficiaires des fonds avec 43 % de la dépense totale en 2014 ; leur formation est financée à 82 % par les entreprises. Les dispositifs ciblés vers les jeunes en phase d'insertion dans l'emploi, y compris apprentissage, représentent 24 % des fonds et les personnes en recherche d'emploi bénéficient de 15 %. Dans ces deux cas, la participation des entreprises est moins importante (respectivement 30 % et 16 %). Une partie des fonds collectés auprès des entreprises financent des dispositifs pour les personnes en recherche d'emploi qui suivent une formation ayant pour objectif un retour rapide à l'emploi ou répondant à des besoins identifiés par une branche professionnelle. Dans un contexte de hausse du chômage, la contribution des entreprises à ces dispositifs a plus que doublé depuis 2008. Par ailleurs, 17 % des fonds sont destinés aux agents du secteur public. L'investissement (achats d'équipement et de biens durables directement liés aux actions de formation) représente 1 % de la dépense totale, tous bénéficiaires confondus.

Entre 2008 et 2014, les dépenses de formation dans leur ensemble n'ont quasiment pas progressé en euros constants. Elles ont néanmoins sensiblement augmenté pour les personnes en recherche d'emploi (+ 3,1 %), et de façon plus limitée pour les actifs occupés du secteur privé (+ 0,2 %) ; les dépenses de formation ciblées vers les jeunes ont en revanche diminué (- 0,2 %). ■

Définitions

Champ de la dépense nationale de formation professionnelle : formation professionnelle continue et apprentissage *stricto sensu*.
Taux de participation financière (TPF) : rapport de l'effort de formation des entreprises (dépenses déductibles : dépenses internes, dépenses externes – conventions avec des organismes –, rémunérations des stagiaires et versements aux organismes paritaires collecteurs agréés – OPCA) à la masse salariale.

Pour en savoir plus

- « La dépense nationale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage, en 2014 », *Dares Résultats* n° 041, juin 2017.
- « Annexe au projet de loi de finances pour 2017, formation professionnelle » : www.performance-publique.budget.gouv.fr.

Formation professionnelle continue 2.5

1. Dépense nationale de formation professionnelle par financeur final, y compris investissement

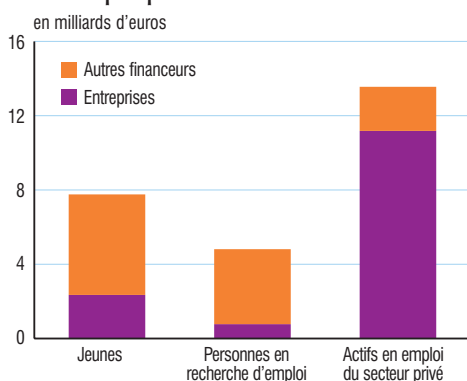
	2014	Structure 2014	Évolution 2014/2013
	(en millions d'euros)	(en %)	(en %)
Entreprises	14 300	45,0	3,6
Régions	4 501	14,0	-1,7
État	3 740	12,0	-3,7
Autres collectivités territoriales	117	0,5	8,6
Autres administrations publiques et Unédic/Pôle emploi	2 102	7,0	2,8
Ménages	1 366	4,5	1,5
Ensemble (hors fonctions publiques pour leurs propres agents)	26 126	83,0	1,4
Fonctions publiques pour leurs propres agents	5 492	17,0	-1,7
Ensemble	31 618	100,0	0,9

Champ : France.

Note : le champ couvert par la dépense nationale est restreint à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage *stricto sensu* afin de se limiter aux dispositifs visant explicitement le développement des compétences.

Source : Dares.

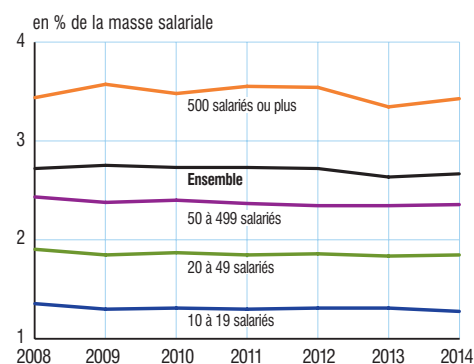
2. Dépenses de formation des financeurs finaux par public bénéficiaire en 2014



Champ : France hors secteur public.

Source : Dares.

3. Participation financière des entreprises à la formation continue



Champ : France.

Source : Céreq, déclarations 2483.

4. Dépenses de formation par public bénéficiaire

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Structure en 2014	Évolution en moyenne annuelle de 2008 à 2014 (en euros constants) ⁴
	(en millions d'euros courants)							(en %)	(en %)
Dispositifs ciblés vers les jeunes ¹	7 088	7 555	7 699	7 726	7 327	7 637	7 479	24	-0,2
Personnes en recherche d'emploi	3 743	4 164	4 292	4 366	4 463	4 588	4 778	15	3,1
Actifs en emploi du secteur privé	12 531	12 932	12 738	13 190	13 219	13 165	13 545	43	0,2
Agents du secteur public ²	5 699	6 079	5 998	5 710	5 858	5 579	5 490	17	-1,7
Investissement ³	401	334	290	336	318	374	326	1	-4,5
Ensemble	29 462	31 064	31 017	31 328	31 185	31 342	31 618	100	0,1

1. Les dispositifs ciblés vers les jeunes comprennent l'alternance (apprentissage, contrats de professionnalisation-jeunes), ainsi que les formations des régions spécifiques aux jeunes.

2. Hors investissement.

3. Y compris l'investissement pour les agents du secteur public.

4. Le déflateur utilisé est l'IPC des ménages hors tabac.

Champ : France.

Source : Dares.